

FCP de droit français

LAZARD HORIZON 2046 2050

RAPPORT ANNUEL

au 31 mars 2025

**Société de Gestion : Lazard Frères Gestion SAS
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : Pricewaterhousecoopers Audit**

Lazard Frères Gestion SAS - 25 rue de Courcelles - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	10
4. Certification du Commissaire aux Comptes	13
5. Comptes de l'exercice	18
6. Annexe(s)	68
Caractéristiques de l'OPC	69
Information SFDR	72

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD HORIZON 2046-2050 (code ISIN : FR0014002YJ1)**, la modification des limites encadrant l'exposition aux actions en fonction de l'horizon résiduel.

➤ **Date d'effet : 15/01/2025**

Le Président de la société de gestion Lazard Frères Gestion S.A.S a décidé, pour le FCP **LAZARD HORIZON 2046-2050 (code ISIN : FR0014002YJ1)**, de prévoir la possibilité d'investir dans des OPC de droit français et étranger.

➤ **Date d'effet : 07/02/2025**

PERFORMANCE

La performance de l'OPC sur la période est de -0,69%

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC et n'est pas constante dans le temps.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Introduction

La croissance économique mondiale a fait preuve de résistance, principalement grâce aux bonnes performances de l'économie américaine et au renforcement des mesures de soutien en Chine. En revanche, les performances économiques ont été moins bonnes en Europe : les consommateurs se sont montrés très prudents et l'économie allemande a continué de rencontrer des difficultés, des tendances exacerbées par les troubles politiques en France et en Allemagne. En parallèle, l'inflation a continué de baisser, permettant aux principales banques centrales d'amorcer des baisses de taux directeurs, à l'exception notable du Japon, qui a mis fin à sa politique de taux négatifs. Cette configuration d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale avait constitué un environnement porteur pour les actifs risqués en 2024. Toutefois, l'environnement économique a connu d'importants changements au premier trimestre 2025. Alors que de nombreux investisseurs anticipaient que le retour au pouvoir de Donald Trump allait renforcer la thématique de l'exceptionnalisme américain, le scénario a été tout autre. Sa politique commerciale s'est révélée chaotique et l'économie américaine a commencé à montrer des signes de ralentissement. À l'inverse, le sentiment à l'égard de l'Europe s'est nettement amélioré, soutenu par des publications économiques meilleures que prévu, la clarification de la situation politique et l'annonce d'un plan de relance budgétaire historique en Allemagne. Ce contexte a engendré beaucoup de volatilité sur les marchés.

Economie

La croissance américaine est restée soutenue à +2,5% en glissement annuel au quatrième trimestre 2024. Cependant, des doutes sur la solidité de l'économie ont émergé au premier trimestre 2025, en raison de la guerre commerciale menée par Donald Trump, du ralentissement de la consommation des ménages et de la chute des indices de confiance. Le marché du travail a néanmoins fait preuve de résilience : les créations d'emplois se sont maintenues à un niveau satisfaisant et le taux de chômage est resté bas, à 4,2%. L'inflation a ralenti pour atteindre +2,4% sur un an et +2,8% hors énergie et alimentation.

Après avoir maintenu son taux directeur entre 5,25% et 5,50% pendant plus d'un an, la Fed a amorcé un assouplissement de sa politique monétaire en septembre 2024 avec une première baisse de taux de -50 points de base. Elle a ensuite procédé à deux baisses de taux de -25 points de base en novembre et décembre 2024, portant le taux directeur entre 4,25% et 4,50% à la fin de la période. En mars 2025, la Fed a annoncé un ralentissement du rythme de réduction de son bilan.

Depuis le début de son mandat en janvier 2025, Donald Trump a mené une politique protectionniste très offensive, avec des dispositifs variés selon les pays et les secteurs, des décisions soudaines, des suspensions temporaires et des exemptions, rendant l'ensemble très confus. Après l'imposition de droits de douane de 25% sur les produits en provenance du Mexique et du Canada, ces droits ont été suspendus pendant trente jours, puis réintroduits pendant deux jours avant que des exemptions ne soient finalement accordées pour les produits respectant les règles d'origine de l'accord de libre-échange entre les trois pays. Par ailleurs, les droits de douane sur les importations en provenance de Chine ont été augmentés de 20 points de % à environ 30%. En outre, des droits de douane universels ont été fixés à 25% sur l'acier, l'aluminium et les voitures.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a été modérée à +1,2% en glissement annuel au quatrième trimestre 2024, avec des évolutions dispersées entre les grandes économies : +3,4% en Espagne, +0,6% en France et en Italie, et -0,2% en Allemagne. Le taux de chômage a atteint un nouveau point bas historique à 6,1% tandis que l'inflation a ralenti à +2,2% sur un an et +2,4% hors énergie et alimentation.

La BCE a lancé un cycle d'assouplissement de sa politique monétaire en réduisant son taux de dépôt de -25 points de base à six reprises, le portant à 2,50% à la fin de la période.

Le sentiment à l'égard de l'économie européenne s'est nettement amélioré au premier trimestre 2025, soutenu par des publications économiques meilleures que prévues et par l'annonce, début mars, d'un plan de relance budgétaire historique en Allemagne. Celui-ci prévoit la création d'un fonds de 500 milliards d'euros (11,6% du PIB) pour moderniser les infrastructures sur 12 ans, une augmentation des dépenses militaires, potentiellement illimitée, et la possibilité pour les Länder d'augmenter leur déficit. La clarification de la situation politique a également participé à une amélioration du sentiment.

En France, après les élections européennes de mai 2024, où la coalition sortante a conservé sa majorité, Emmanuel Macron a dissous l'Assemblée nationale le 9 juin 2024, entraînant des élections législatives anticipées. Ces élections ont abouti à un parlement sans majorité absolue. Michel Barnier a été nommé Premier ministre le 5 septembre 2024, mais a été renversé par une motion de censure le 4 décembre 2024. François Bayrou lui a succédé le 13 décembre 2024.

En Allemagne, le chancelier Olaf Scholz a perdu le vote de confiance des députés le 16 décembre 2024, après le départ du FDP de la coalition gouvernementale en novembre 2024. Cette défaite a ouvert la voie à des élections fédérales anticipées le 23 février 2025. La CDU/CSU est arrivée en tête, mais sans majorité absolue, nécessitant la formation d'une coalition gouvernementale.

En Chine, la croissance du PIB s'est stabilisée à +5,4% en glissement annuel au quatrième trimestre 2024. La crise immobilière et le ralentissement de la consommation des ménages ont freiné la demande intérieure, mais les exportations ont été particulièrement dynamiques, générant un excédent commercial proche de 1000 milliards de dollars. En même temps, le déflateur du PIB a enregistré sa plus longue période de baisse depuis la fin des années 90 pour s'établir à -0,8% en glissement annuel au quatrième trimestre 2024.

Dans ce contexte, les autorités ont présenté à partir de septembre 2024 un ensemble de mesures pour soutenir l'économie et les marchés financiers. Ces mesures incluent un soutien à la demande de logements, un assouplissement de la politique monétaire et une relance budgétaire, pour stimuler la consommation des ménages, restructurer la dette des gouvernements locaux et recapitaliser les banques publiques.

En mars 2025, les « deux sessions » annuelles du PCC ont confirmé le virage en direction d'une politique économique plus favorable à la croissance. L'objectif de croissance a été fixé à « environ 5% » pour 2025 et la cible de déficit a été portée à 4% du PIB, un plus haut depuis 30 ans.

Marchés

Sur les douze derniers mois, l'indice MSCI World All Country en dollar a progressé de +5,6%. Les performances ont été contrastées selon les régions : le S&P 500 a progressé de +6,8%, le MSCI des pays émergents de +5,6% et l'Euro Stoxx de +4,3%. À l'inverse, le Topix a reculé de 4,0% et le CAC 40 de 5,1%.

La volatilité des marchés actions est restée globalement contenue au cours de l'année 2024, à l'exception d'un pic de courte durée durant l'été. L'optimisme autour d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et la forte progression des méga capitalisations technologiques, portée par l'IA, ont constitué des moteurs de soutien importants, surtout aux États-Unis. Les marchés émergents ont bénéficié d'un rebond des actions chinoises en fin d'année, en réponse aux annonces de soutien. Au Japon, les actions ont été portées par des réformes favorables aux entreprises et par la dépréciation du yen. En France, les marchés ont souffert des incertitudes politiques et du ralentissement chinois, qui a pesé sur le secteur du luxe.

La volatilité a fortement augmenté au premier trimestre 2025. Alors que les actions américaines avaient nettement surperformé les actions européennes, la tendance s'est inversée. Les inquiétudes concernant la croissance américaine et l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle ont conduit les investisseurs à réévaluer leurs anticipations sur les marchés américains, entraînant une forte correction des « Sept Magnifiques » qui avaient atteint des niveaux de valorisation très élevés. En parallèle, l'Euro Stoxx a nettement progressé, porté par les secteurs les plus cycliques (banques, consommation discrétionnaire...) et ceux susceptibles de bénéficier d'une résolution du conflit en Ukraine, via la baisse des coûts de l'énergie (industrie, matériaux de base...).

La volatilité a été forte sur les marchés obligataires. Aux États-Unis, le taux à 10 ans du Trésor a évolué dans une fourchette comprise entre 3,62% et 4,79% pour terminer stable en fin de période à 4,21%. En zone euro, le taux à 10 ans de l'État allemand a fluctué entre 2,03% et 2,89%, pour finir en hausse de +44 points de base sur la période, à 2,74%. Le 5 mars 2025, il a bondi de +30 points de base en une seule séance — sa plus forte progression journalière depuis la réunification allemande de 1990 — à la suite de l'annonce du plan de relance budgétaire. En France, la montée de l'incertitude politique a entraîné des turbulences sur la dette de

l'État, l'écart de rendement à 10 ans avec l'Allemagne s'écartant de +20 points de base à 71 points de base. À l'inverse, cet écart s'est réduit de -25 points de base en Italie et de -23 points de base en Espagne.

Les mouvements sur les devises ont été marqués, mais les variations sont contenues sur la période. L'euro s'est apprécié de +0,2% face au dollar, tandis qu'il s'est déprécié de -0,7% contre le yen, de -2,1% face à la livre sterling, et de -1,7% contre le franc suisse. Selon l'indice de JPMorgan, les devises émergentes se sont en moyenne dépréciées de -4,1% face au dollar.

S'agissant des matières premières, l'indice S&P GSCI a baissé de -2,5%. Le prix du baril de Brent a est passé de 86 dollars à 76 dollars, soit une baisse de -12,4%.

POLITIQUE DE GESTION

Les surprises haussières sur l'emploi et l'inflation aux Etats-Unis ont alimenté l'idée d'un report des baisses de taux de la Fed, un scénario conforté par les discours plus prudents des banquiers centraux. Ce contexte a pesé sur la performance des marchés actions et obligataires. Le regain d'aversion au risque causé par l'escalade des tensions au Moyen-Orient n'a été que temporaire. Dividendes réinvestis, le S&P 500 en dollar a baissé de -4,1%, l'Euro Stoxx de -1,9% et le Topix en yen de -0,9%. L'indice MSCI des actions émergentes en dollar a monté de +0,4%. Le taux d'Etat allemand à 10 ans a monté de +29 points de base, amenant une baisse de -1,4% de l'indice ICE BofA des obligations d'Etat. Les indices iBoxx ont baissé de -0,8% pour les obligations investment grade et de -0,6% pour les obligations financières subordonnées. L'indice des obligations high yield a augmenté de +0,1%. L'euro s'est déprécié de -1,1% contre dollar et apprécié de +3,0% contre yen.

Nous avons maintenu l'allocation sur le mois.

Les marchés actions sont repartis à la hausse et les taux d'intérêt américains ont reflué. L'indication par le président de la Fed, Jerome Powell, que le prochain mouvement de taux directeur devrait être une baisse et des publications économiques moins solides aux Etats-Unis ont rassuré sur la trajectoire de la politique monétaire américaine. Dans le même temps, les données ont confirmé l'amélioration de la conjoncture en Europe et les résultats d'entreprises ont surpris positivement. Dividendes réinvestis, le S&P 500 en dollar a augmenté de +5,0%, l'Euro Stoxx de +2,7%, le Topix en yen de +1,2% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar de +0,6%. Le taux d'Etat allemand à 10 ans a monté de +8 points de base, amenant une baisse de -0,2% de l'indice ICE BofA des obligations d'Etat. Les indices iBoxx ont monté de +0,2% pour les obligations investment grade et de +0,8% pour les obligations financières subordonnées et high yield. L'euro s'est apprécié de +1,7% contre dollar et de +1,4% contre yen.

Nous avons maintenu l'allocation sur le mois.

Les marchés actions mondiaux ont continué de monter, la thématique de l'intelligence artificielle s'avérant particulièrement porteuse pour les marchés actions américains et émergents. En revanche, les incertitudes provoquées par l'annonce d'élections législatives anticipées en France ont pesé sur les actifs français, et par ricochet sur les actions européennes. Dividendes réinvestis, l'indice MSCI des actions émergentes en dollar a augmenté de +3,9%, le S&P 500 en dollar de +3,6% et le Topix en yen de +1,5%. L'Euro Stoxx a baissé de -2,7% et le CAC 40 de -6,2%. Le taux d'Etat allemand à 10 ans a baissé de -16 points de base à 2,50%, permettant une hausse de +0,3% de l'indice ICE BofA des obligations d'Etat. A contrario, celui de l'Etat français a monté de +16 points de base à 3,30%. Sur le compartiment du crédit, les indices iBoxx ont monté de +0,7% pour les obligations investment grade, de +0,3% pour les obligations high yield et de +0,2% pour les obligations financières subordonnées, la baisse des taux d'intérêts compensant l'écartement des spreads de crédit. L'euro s'est déprécié de -1,2% contre dollar et apprécié de +1,0% contre yen.

Nous avons participé au lancement du fonds Lazard Green Capital, qui cible des entreprises offrant des solutions à impact environnemental positif et alignées avec la taxonomie européenne. Afin de diversifier la poche obligataire, nous avons souscrit dans le fonds Lazard Global Bonds Opportunities en allégeant le fonds Lazard Credit Opportunities.

Le ralentissement de l'inflation et certaines statistiques plus faibles ont amené les investisseurs à anticiper un tournant plus accommodant de la politique monétaire américaine ce qui a soutenu les actions. Dividendes réinvestis, le S&P 500 en dollar a augmenté de +1,2%, l'Euro Stoxx de +0,8% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollar +0,4%. Le Topix en yen a baissé de -0,5%. Le taux d'Etat allemand à 10 ans a baissé de -20 points de base, permettant une hausse de +2,3% de l'indice ICE BofA des obligations d'Etat. Sur le compartiment du crédit, les indices iBoxx ont monté de +1,9% pour les obligations investment grade, de +1,1% pour les obligations high yield et de +1,9% pour les obligations financières subordonnées. L'euro s'est apprécié de +1,1% contre dollar et s'est déprécié de -5,8% contre yen.

Nous avons maintenu l'allocation sur le mois.

En début du mois, les marchés financiers ont été agités de violentes secousses, en raison notamment de craintes de récession aux États-Unis et du débouclage des positions de « carry trade » sur le yen, dans un

contexte de faible liquidité. La situation s'est ensuite stabilisée, grâce à de meilleurs indicateurs économiques aux États-Unis et aux déclarations rassurantes de certains membres de la Banque du Japon. Dividendes réinvestis, le S&P 500 a progressé de +2,4%, l'indice MSCI des actions émergentes de +1,6% et l'Euro Stoxx de +1,5%. Le Topix a reculé de -2,9%. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand est resté stable à 2,30%, tandis que l'indice ICE BofA des obligations d'État a augmenté de +0,4%. Sur le marché du crédit, les indices iBoxx ont monté de +1,0% pour les obligations high yield, de +0,5% pour les obligations financières subordonnées et de +0,3% pour les obligations investment grade. L'euro s'est apprécié de +2,1% face au dollar et a reculé de -0,5% face au yen.

Nous avons maintenu l'allocation sur le mois.

La baisse de -50 points de base du taux directeur de la Fed et l'annonce d'un plan de relance en Chine, alimentant les espoirs d'un atterrissage en douceur de l'économie mondiale, ont soutenu les actions. Dividendes réinvestis, l'indice MSCI des actions émergentes en dollar a progressé de +6,7%, le S&P 500 de +2,1% et l'Euro Stoxx de +1,0%. Le Topix a reculé de -1,5%, pénalisé par l'appréciation du yen et l'élection de Shigeru Ishiba à la tête du parti au pouvoir. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand a baissé de -18 points de base, permettant une hausse de +1,3% de l'indice ICE BofA des obligations d'État. Les indices iBoxx ont monté de +1,5% pour les obligations financières subordonnées, de +1,2% pour les obligations investment grade, et de +0,7% pour les obligations high yield. L'euro s'est apprécié de +0,8% face au dollar et a reculé de -1,0% face au yen.

Nous avons réduit de moitié notre exposition au fonds Lazard Credit Opportunities afin de prendre du profit après sa bonne performance estivale. En contrepartie, nous avons augmenté notre investissement dans le fonds Lazard Global Bond Opportunities, qui présente un profil de risque plus prudent.

Les marchés actions et obligataires ont reculé, dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt. L'économie américaine a donné des signes de résilience et Donald Trump a semblé prendre de l'avance dans la course à la présidence, provoquant une réduction des attentes de baisses de taux de la Fed et une forte poussée des taux longs. Dividendes réinvestis, l'indice MSCI des actions émergentes a reculé de -4,4%, l'Euro Stoxx de -3,2% et le S&P 500 de -0,9%. Le Topix a progressé de +1,9%, malgré la défaite surprise de la coalition au pouvoir lors des élections législatives anticipées. Le taux à 10 ans de l'État allemand a augmenté de +27 points de base, entraînant une baisse de -1,0% de l'indice ICE BofA des obligations d'État. Les indices iBoxx ont perdu -0,4% pour les obligations investment grade et -0,1% pour les obligations financières subordonnées. L'indice des obligations high yield a gagné +0,7%. L'euro s'est déprécié de -2,3% contre dollar et apprécié de +3,5% contre yen.

Nous avons maintenu l'allocation sur le mois.

Les marchés ont largement été influencés par les attentes concernant la politique de Donald Trump qui a remporté la présidence et une majorité au Congrès. Les actions américaines, et plus particulièrement les petites capitalisations, ont été considérées comme les principales bénéficiaires, surperformant nettement les autres marchés. Dividendes réinvestis, le S&P 500 a progressé de +5,9%, l'Euro Stoxx est resté inchangé, le Topix a baissé de -0,5% et l'indice MSCI des actions émergentes en dollars de -3,6%. Les craintes liées à la croissance en Europe ont fait baisser le taux à 10 ans de l'Etat allemand de -30 points de base, entraînant une hausse de +1,7% de l'indice ICE BofA des obligations d'État. La baisse du taux à 10 ans de l'État français a été plus modérée à -23 points de base, amenant un élargissement de l'écart de rendement avec l'Allemagne. Les indices iBoxx ont augmenté de +1,6% pour les obligations investment grade et financières subordonnées, et de +0,4% pour les obligations high yield. Les mouvements sur les devises ont été importants, l'euro se dépréciant de -2,8% contre le dollar et de -4,3% contre le yen, reflétant en partie l'évolution des anticipations en matière de politique monétaire.

L'amélioration des données sur l'emploi aux États-Unis qui réduit le risque d'une détérioration de l'économie, nous a conduit à augmenter l'exposition du fonds aux actions américaines (S&P 500 à 5994).

Le mois a été marqué par une forte tension des taux d'intérêt, le taux à 10 ans des États-Unis augmentant de +40 points de base et celui de l'Allemagne de +28 points de base. Le mouvement s'explique en partie par la résistance de l'activité économique et de l'inflation aux États-Unis, ce qui a poussé la Fed à durcir son discours mi-décembre. Ce contexte s'est traduit par une sous-performance des marchés actions américains, une poursuite de l'appréciation du dollar, et une baisse des marchés obligataires. Dividendes réinvestis, le S&P 500 a baissé de -2,4%, l'indice MSCI des actions émergentes de -0,1% en dollar, l'Euro Stoxx a augmenté de +1,3% et le Topix de +4,0%, aidé par la forte baisse du yen. L'indice ICE BofA des obligations d'État a baissé de -1,5%. Les indices iBoxx ont baissé de -0,4% pour les obligations investment grade et de -0,1% pour les obligations financières subordonnées, tandis que l'indice des obligations high yield a augmenté de +0,8%. L'euro s'est déprécié de -2,1% contre le dollar et apprécié de +2,8% contre le yen.

Nous avons maintenu l'allocation sur le mois.

Le début d'année a été marqué par une forte volatilité des obligations et des devises, la surperformance des actions européennes, la prise de fonction de Donald Trump et l'émergence de nouveaux acteurs dans le domaine de l'intelligence artificielle. En début de mois, des publications économiques très solides aux Etats-Unis ont provoqué une flambée des taux d'intérêt américains et du dollar, avec un effet de contagion particulièrement prononcé sur le Royaume-Uni et l'euro. La tendance s'est ensuite inversée quand les investisseurs ont été rassurés par de bonnes surprises sur l'inflation, les publications de résultats, et l'absence d'une hausse immédiate des droits de douane par Donald Trump. En fin de mois, les valeurs technologiques américaines ont été secouées par l'émergence du Chinois Deepseek. Sur l'ensemble du mois, l'Euro Stoxx a progressé de +7,3%, le S&P 500 de +2,8%, l'indice MSCI des actions émergentes de +1,8% et le Topix de +0,1%. L'indice ICE BofA des obligations d'État est resté quasi stable à -0,1%. Les indices iBoxx ont progressé de +0,5% pour les obligations investment grade, +0,6% pour les obligations high yield et +0,8% pour les obligations financières subordonnées. L'euro est resté quasi stable face au dollar à +0,1% tandis qu'il a reculé de -1,2% face au yen.

Le cadre de gestion a été revu dans l'objectif de pouvoir détenir davantage d'actions pour les fonds dont l'horizon de gestion est encore long. Pour aligner l'allocation du fonds aux nouvelles bornes d'allocation, nous avons renforcé les actions, en contrepartie nous avons allégé les obligations et le monétaire. En fin de mois, nous avons renforcé les actions japonaises.

Les marchés actions et les taux d'intérêt ont évolué en ordre dispersé. Les actions européennes ont été soutenues par la perspective d'une résolution du conflit russo-ukrainien et d'une hausse des dépenses militaires en Europe. En revanche, le renforcement du yen a pesé sur les actions japonaises, tandis que les actions américaines ont souffert des incertitudes liées aux droits de douane, de données conjoncturelles moins favorables et de la baisse des valeurs technologiques, le NASDAQ baissant de -4% sur le mois. Les craintes d'un ralentissement de la croissance américaine ont fait chuter les taux d'intérêt du Trésor américain (-33 points pbs) mais la contagion aux taux allemands s'est avérée limitée (-5 points pbs). L'Euro Stoxx a gagné +3,4% et l'indice MSCI des actions émergentes +0,5%. À l'inverse, le S&P 500 a reculé de -1,3% et le Topix de -3,8%. L'indice ICE BofA des obligations d'État a progressé de +0,7%, tandis que les indices iBoxx ont augmenté de +0,6% pour les obligations investment grade, de +0,7% pour les obligations financières subordonnées et de +1,0% pour les obligations high yield. L'euro est resté quasi stable face au dollar à +0,1% mais s'est déprécié de -2,8% face au yen.

Nous avons maintenu l'allocation sur le mois.

Les marchés actions ont subi de fortes secousses, la politique protectionniste de Donald Trump et de mauvais indicateurs économiques aux Etats-Unis alimentant les craintes d'un ralentissement de l'économie mondiale. En parallèle, les taux d'intérêt ont fortement augmenté en Europe après que l'Allemagne a annoncé un plan de relance budgétaire de grande ampleur, entraînant une nette appréciation de l'euro. Le S&P 500 a baissé de -5,6% et l'Euro Stoxx de -3,0%, alors que le Topix et l'indice MSCI des actions émergentes ont mieux résisté, avec des hausses de +0,2% et +0,6% respectivement. Le taux à 10 ans de l'Etat allemand a augmenté de +33 pbs à 2,74%, contribuant à la baisse de -1,1% de l'indice ICE BofA des obligations d'État de la zone euro. Les indices iBoxx des obligations investment grade, des obligations financières subordonnées et des obligations high yield ont chacun reculé de -1,0%. L'euro s'est renforcé de +4,3% contre le dollar et de +3,8% contre le yen.

Nous avons renforcé les actions américaines qui s'étaient diluées dans le portefeuille. En contrepartie nous avons allégé les obligations et le monétaire.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	230 866,14	263 366,76
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	122 920,85	95 701,89
LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	52 600,59	47 643,37
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	51 491,70	41 404,08
Lazard Strategies Obligataires	3 258,30	79 996,73
LAZARD GREEN CAPITAL EC	50 259,58	23 355,73
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES - Action PC EUR	1 635,76	66 275,24
LAZARD EQUITY SRI PC	6 430,33	61 231,72
LAZARD IMPACT HUMAN CAPITAL PC	44 207,35	21 185,19
LAZARD JAPON AC EUR	30 104,13	24 890,98

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les intermédiaires utilisés par la société de gestion sont sélectionnés sur la base de différents critères d'évaluation, parmi lesquels figurent la recherche, la qualité d'exécution et de dépouillement des ordres, l'offre de services. Le « Comité Broker » de la société de gestion valide toute mise à jour dans la liste des intermédiaires habilités. Chaque pôle de gestion (taux et actions) rend compte au minimum deux fois par an au Comité Broker de l'évaluation de la prestation de ces différents intermédiaires et de la répartition des volumes d'opérations traités.

L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr

FRAIS D'INTERMEDIATION

L'information concernant les frais d'intermédiation est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Lazard Frères Gestion S.A.S. exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : www.lazardfreresgestion.fr.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Lazard Frères Gestion a la conviction forte que l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion d'actifs est une assurance supplémentaire de la pérennité de la performance économique.

En effet, la performance à long terme des investissements ne se limite pas à la seule prise en compte de la stratégie financière, elle doit également considérer les interactions de l'entreprise avec son environnement social, économique et financier.

La prise en compte des critères ESG s'inscrit donc dans une démarche naturelle faisant partie de notre processus d'investissement.

Notre approche globale peut se résumer ainsi :

- ✓ L'analyse financière de l'entreprise, extrêmement exigeante, couvre la qualité des actifs, la solidité financière, la prévisibilité des cashflows et leur réinvestissement par la société, la dynamique de la rentabilité économique, sa pérennité et la qualité du management.
- ✓ Cette pérennité est renforcée par la prise en compte de critères extra-financiers :
 - Critères sociaux : par la valorisation du capital humain.
 - Critères environnementaux : par la prévention de l'ensemble des risques environnementaux.
 - Critère de gouvernance : par le respect de l'équilibre entre les structures managériales et actionnariales, afin de prévenir les conflits d'intérêts potentiels et assurer le respect des intérêts des actionnaires minoritaires.

L'intensité et les modalités de notre intégration des critères ESG peuvent naturellement varier suivant les classes d'actifs et les processus d'investissement, mais l'objectif commun est une meilleure appréhension des risques ESG susceptibles d'avoir un impact fort sur la valeur d'une entreprise ou d'un actif souverain.

L'information concernant les critères ESG est consultable sur le site internet : www.lazardfreresgestion.fr.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

GESTION DE LA LIQUIDITE

La gestion de la liquidité est opérée en premier niveau par les équipes de gestion. Chaque gérant a la responsabilité de veiller à investir dans des instruments présentant une liquidité conforme aux restrictions prévues par la réglementation et les prospectus des FIA. Par ailleurs, le contrôle des risques s'assure également de la liquidité des OPC gérés au travers de règles et de suivis adaptés au type d'investissement des OPC. Deux approches ont été mises en place : l'une basée sur le temps de cession d'un portefeuille, l'autre sur le coût de cession d'un portefeuille. La première approche est utilisée pour les OPC actions et la seconde pour les OPC obligataires, monétaires et diversifiés. Toutes les alertes détectées sont présentées et discutées lors du Comité des risques. Dans le cas où un risque d'incident de liquidité potentiel est détecté, un Comité dédié se réunit en présence des associés gérants pour statuer sur les actions à mener parmi les solutions offertes par la réglementation et en lien avec le régulateur.

GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la fonction permanente de gestion des risques de Lazard Frères Gestion assure la mesure et la surveillance de l'ensemble des risques liés à l'activité de gestion des OPC à savoir les risques de marché, de crédit, de contrepartie, de liquidité, de change et de valorisation. Elle effectue notamment un contrôle des limites de gestion et une analyse ex-ante du risque des portefeuilles. La fonction permanente de gestion des risques est indépendante, au plan hiérarchique et fonctionnel, des unités opérationnelles et dispose des moyens humains et techniques nécessaires au bon exercice de ses missions. Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion.

EFFET DE LEVIER

L'engagement brut pour ce FIA est de 98,28%.

L'engagement net pour ce FIA est de 100,00%.

REMUNERATIONS

Les rémunérations fixes et variables versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 par la société de gestion à son personnel identifié comme éligible à la réglementation UCITS et AIFM peuvent être obtenues sur demande par courrier, auprès du service juridique de Lazard Frères Gestion et figurent dans le rapport annuel de la société.

L'enveloppe globale des rémunérations variables est fixée par le Groupe Lazard au regard de différents critères en ce compris les performances financières du Groupe Lazard au titre de l'année écoulée, en tenant compte des résultats de Lazard Frères Gestion.

Le montant total des rémunérations variables ne doit pas entraver la capacité du Groupe Lazard et de Lazard Frères Gestion à renforcer leurs fonds propres en tant que de besoin. La Direction Générale décide du montant total des rémunérations réparties entre les rémunérations fixes et variables, dans le respect de la séparation absolue entre la composante fixe et la composante variable de la rémunération.

Le montant total des rémunérations variables est déterminé en tenant compte de l'ensemble des risques financiers et extra financiers ainsi que des conflits d'intérêts.

Le montant de la rémunération variable est ensuite individualisé et déterminé en partie en fonction de la performance de chaque Personnel Identifié.

Annuellement, le « Comité de surveillance de la conformité de la politique de rémunération » de Lazard Frères Gestion, composé notamment de deux membres indépendants de la société de gestion, est chargé de donner un avis sur la bonne application de la politique de rémunération et sur sa conformité à la réglementation applicable.

**Population au 31/12/2024 : CDD et CDI de LFG, LFG Luxembourg et LFG Belgique
(donc hors stagiaires, apprentis et hors LFG Courtage)**

Effectif au 31-12-2024 LFG - LFG Belgique - LFG Luxembourg	Rémunérations fixes annuelles 2024 en €	Rémunération variable au titre de 2024 (cash payé en 2025 et différé attribué en 2025) en €
229	24 007 768	28 926 961

"Personnel identifié"

Catégorie	Nombre de salariés	Rémunérations fixes et variables agrégées 2024 (salaires annuels et bonus cash et différés)
Senior Management	3	5 639 385
Autres	63	28 022 847
Total	66	33 662 232

NB : les montants sont des montants non chargés

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue de Courcelles – 75008 PARIS

www.lazardfreresgestion.fr

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2025**

LAZARD HORIZON 2046-2050
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LAZARD FRERES GESTION SAS
25, rue Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale LAZARD HORIZON 2046-2050 relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29/03/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, - nous attirons votre attention sur :

- le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.
- le paragraphe de l'annexe relatif aux événements survenus au cours de l'exercice portant sur une remise de frais de gestion indirects supportés à tort par le fonds.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

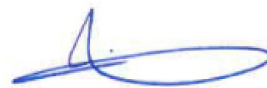
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.10.06 10:21:07 +0200



5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	414 362,78
OPCVM	414 362,78
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I) (*)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	414 362,78
Créances et comptes d'ajustement actifs	-
Comptes financiers	12 164,22
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	12 164,22
Total de l'actif I+II	426 527,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	428 902,37
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	-2 961,84
Capitaux propres I	425 940,53
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	425 940,53
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	-
Emprunts (C) (*)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	-
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	586,47
Concours bancaires	-
Sous-total autres passifs IV	586,47
Total Passifs : I+II+III+IV	426 527,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	367,89
Sous-total produits sur opérations financières	367,89
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total charges sur opérations financières	-
Total revenus financiers nets (A)	367,89
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	3 279,97
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-10 471,05
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-7 191,08
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-6 823,19
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	3 700,53
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-3 122,66
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	50 166,59
Frais de transactions externes et frais de cession	-
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	50 166,59
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-4 577,20
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	45 589,39

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-34 118,12
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-34 118,12
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-11 310,45
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-45 428,57
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	-
Impôt sur le résultat V (*)	-
Résultat net I + II + III + IV + V	-2 961,84

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP a vocation à recueillir l'épargne constituée dans le cadre de contrats d'épargne dont l'horizon est la date estimée de départ à la retraite comprise entre 2046 et 2050. L'objectif du FCP est la recherche de plus-value en capital en profitant des mouvements relatifs des différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, change) via la mise en œuvre d'une stratégie discrétionnaire consistant en une gestion dynamique de l'allocation dans le cadre de mouvements tactiques basés sur notre analyse de la croissance dans les principales zones géographiques et de la valorisation des différentes classes d'actifs.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net en EUR	322 552,38	444 253,57	662 728,35	425 940,53
Nombre de titres	3 301,000	4 691,781	6 442,885	4 169,630
Valeur liquidative unitaire	97,71	94,68	102,86	102,15
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,05	-2,21	0,71	10,93
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,53	-0,63	-1,40	-0,74

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

o **type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- o **type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché réglementé

Les produits négociés sur un marché non réglementé sont valorisés en Market to Market (à leur valeur de marché) via les modèles classiques de valorisation.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

2. MÉTHODES DE COMPTABILISATION

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. Les comptes sont présentés selon les dispositions réglementaires relatives à l'établissement et à la publication des comptes des organismes de placement collectif.

• Des revenus des valeurs à revenu fixe

- La comptabilisation des revenus de valeurs à revenu fixe est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés

• Des frais de gestion

- Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.
- Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

- Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.
- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment:
 - . de la gestion financière ;
 - . de la gestion administrative et comptable ;
 - . de la prestation du dépositaire ;
 - . des autres frais de fonctionnement :
 - . honoraires des commissaires aux comptes ;
 - . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant

Frais de gestion

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	FR0014002YJ1	1,50%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à la part	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à la part	0,50% (limités aux frais de gestion financière)	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à la part	Actions	Néant
			Instruments de taux	Néant
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de sur-performance	Actif net	FR0014002YJ1	Néant	

• Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Evènement survenu au cours de l'exercice :

En date du 1er avril 2023, la société de gestion a procédé à une mise à jour du prospectus de la gamme Horizon portant sur les taux de frais de gestion indirects passant de 4% à 0,50% (limités au frais de gestion financière des fonds sous-jacents). Cette mise à jour n'a pas été prise en compte dans le suivi des frais de gestion indirects et a conduit à un dépassement de ce taux maximum.

S'agissant de fonds sous-jacents du groupe Lazard Frères Gestion, la société de gestion a décidé de procéder à une restitution des frais de gestion indirects supportés à tort par le fonds sur le 1er trimestre 2025 avec un effet rétroactif au 01/04/2023. La remise de frais de gestion indirects portant sur le 1er trimestre 2025 a été reversée au fonds en mai 2025.

Le montant de cette remise de frais de gestion apparait sur la ligne « Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC » du compte de résultat et dans le tableau D2 de l'annexe sur les frais de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LAZARD HORIZON 2046 2050	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	662 728,35
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	197 082,15
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-443 095,25
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-6 823,19
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	50 166,59
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-34 118,12
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	425 940,53

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 894,225	197 082,15
Parts rachetées durant l'exercice	-4 167,480	-443 095,25
Solde net des souscriptions/rachats	-2 273,255	-246 013,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 169,630	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	-
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LAZARD HORIZON 2046 2050 FR0014002YJ1	Capitalisation	Capitalisation	EUR	425 940,53	4 169,630	102,15

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	-	-	-	-	-	-

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12,16	-	-	-	12,16
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments financiers	NA	-	-	-	-
Total		-	-	-	12,16

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12,16	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	12,16	-	-	-	-	-	-

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010119917	Lazard Actifs Reels C	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	2 205,21
FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI PC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	65 637,74
FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	Lazard Frères Gestion SAS	Actions Euro	France	EUR	14 754,93
FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	101 371,79
FR0010380675	LAZARD ACTIONS EMERGENTES-R	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	19 767,21
FR001400M857	LAZARD GREEN CAPITAL EC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	23 611,43
FR0014009F48	LAZARD IMPACT HUMAN CAPITAL PC	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	23 987,05
FR0012044535	LAZARD INNOVATION Part E	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	28 448,70
FR0000004012	LAZARD JAPON AC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	37 450,11
FR001400GLN6	LAZARD WELL BEING EC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Actions internationales	France	EUR	1 227,31
FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	Lazard Frères Gestion SAS	Monétaire Euro	France	EUR	17 064,80
FR001400DLP8	LAZARD EURO CREDIT SRI - Action PC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	37 084,69
FR001400BVQ9	GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	10 909,87
FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	15 064,37
FR001400OSG9	LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	Lazard Frères Gestion SAS	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	5 412,83
IE0006ZU4VE9	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	LAZARD FUND MANAGERS (IRELAND) LIMITED	Fonds / Actions	Irlande	EUR	10 364,74

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
Total						414 362,78

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
Total des créances		-
Dettes		
	Frais de gestion fixe	586,47
Total des dettes		586,47
Total des créances et des dettes		-586,47

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Commissions de garantie	-
Frais de gestion fixes	10 471,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,53
Rétrocessions des frais de gestion	3 279,97

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	-
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	-
Garanties données	-
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			-
Obligations			-
TCN			-
OPC			414 362,78
	FR001400BVQ9	GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	10 909,87
	FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	101 371,79
	FR0010119917	Lazard Actifs Reels C	2 205,21
	FR0010380675	LAZARD ACTIONS EMERGENTES-R	19 767,21
	FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI PC	65 637,74
	FR001400DLP8	LAZARD EURO CREDIT SRI - Action PC EUR	37 084,69
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI	15 064,37
	FR0011291657	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	17 064,80
	FR001400OSG9	LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND	5 412,83
	FR001400M857	LAZARD GREEN CAPITAL EC	23 611,43
	FR0014009F48	LAZARD IMPACT HUMAN CAPITAL PC	23 987,05
	FR0012044535	LAZARD INNOVATION Part E	28 448,70
	FR0000004012	LAZARD JAPON AC EUR	37 450,11
	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO I	14 754,93
	IE0006ZU4VE9	LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	10 364,74
	FR001400GLN6	LAZARD WELL BEING EC EUR	1 227,31
Instruments financiers à terme			-
Total des titres du groupe			414 362,78

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-3 122,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	-
Revenus de l'exercice à affecter	-3 122,66
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3 122,66

Part LAZARD HORIZON 2046 2050

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-3 122,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-3 122,66
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-3 122,66
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-3 122,66
Total	-3 122,66
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôt totaux	-
Crédits d'impôt unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	-

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	45 589,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	45 589,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	45 589,39

Part LAZARD HORIZON 2046 2050

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	45 589,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	45 589,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	45 589,39
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	45 589,39
Total	45 589,39
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			414 362,78	97,28
OPCVM			414 362,78	97,28
Gestion collective			414 362,78	97,28
GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC	EUR	10,114	10 909,87	2,56
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	EUR	213,311	101 371,79	23,80
Lazard Actifs Reels C	EUR	2,102	2 205,21	0,52
LAZARD ACTIONS EMERGENTES-R	EUR	9,899	19 767,21	4,64
LAZARD EQUITY SRI PC	EUR	22,711	65 637,74	15,41
LAZARD EURO CREDIT SRI - Action PC EUR	EUR	32,98	37 084,69	8,71
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC EUR	EUR	12,122	15 064,37	3,54
LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	EUR	8	17 064,80	4,01
LAZARD FUNDS LAZARD GLOBAL BOND OPPORTUNITIES EC	EUR	5,329	5 412,83	1,27
LAZARD GREEN CAPITAL EC	EUR	26,37	23 611,43	5,54
LAZARD IMPACT HUMAN CAPITAL PC	EUR	20,091	23 987,05	5,63
LAZARD INNOVATION Part E	EUR	112,091	28 448,70	6,68
LAZARD JAPON AC EUR	EUR	137,887	37 450,11	8,79
LAZARD SMALL CAPS EURO I	EUR	15,833	14 754,93	3,46
LAZARD US SMALL CAP EQUITY FUND EA ACC EUR	EUR	101	10 364,74	2,43
LAZARD WELL BEING EC EUR	EUR	1,068	1 227,31	0,29
Total			414 362,78	97,28

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		-	-	-
2. Options				
Sous-total 2.		-	-	-
3. Swaps				
Sous-total 3.		-	-	-
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	414 362,78
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	12 164,22
Autres passifs (-)	-586,47
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	425 940,53

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LAZARD HORIZON 2046 2050	EUR	4 169,630	102,15

LAZARD HORIZON 2046 2050

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	652 617,16	435 735,85
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	652 617,16	435 735,85
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	652 617,16	435 735,85
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	10 919,02	8 805,32
Liquidités	10 919,02	8 805,32
TOTAL DE L'ACTIF	663 536,18	444 541,17

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	667 233,40	457 610,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	4 577,16	-10 370,71
Résultat de l'exercice (a,b)	-9 082,21	-2 985,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	662 728,35	444 253,57
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	807,83	287,60
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	807,83	287,60
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	663 536,18	444 541,17

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	336,12	67,19
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	336,12	67,19
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	16,77
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	0,00	16,77
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	336,12	50,42
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	8 441,90	2 608,60
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-8 105,78	-2 558,18
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-976,43	-427,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-9 082,21	-2 985,81

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1.1. Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués à leur prix de marché.

Valeurs mobilières :

- **Les instruments de type « actions et assimilés »** sont valorisés sur la base du dernier cours connu sur leur marché principal.

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation (source WM Closing).

- **Les instruments financiers de taux**

Les instruments de taux sont pour l'essentiel valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de

Bloomberg (BGN)® à partir de moyennes contribuéées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix

auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

o **type « obligations et assimilés »** sont valorisés sur la base d'une moyenne de prix recueillis auprès de plusieurs contributeurs en fin de journée.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation dont la responsabilité est assurée par la Société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- o **type « titres de créance négociables » :**

Les titres de créances négociables (TCN) sont valorisés en mark-to-market, sur la base soit de prix issus de Bloomberg (BVAL et/ou BGN)® à partir de moyennes contribuéées, soit de contributeurs en direct.

Il peut exister un écart entre les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiqué ci-dessus, et les prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

La valorisation des instruments du marché monétaire respecte les dispositions du règlement (UE) 2017/1131 du 14 juin 2017. En conséquence, l'OPC n'a pas recours à la méthode du coût amorti.

- **OPC** : Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPC dont la valeur liquidative est publiée mensuellement peuvent être évaluées sur la base de valeurs liquidatives intermédiaires calculées sur des cours estimés.

- **Acquisitions / Cessions temporaires de titres**

- Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (€STR, taux interbanques à 1 ou 2 semaines, Euribor 1 à 12 mois) correspondant à la durée du contrat.

- Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- **Opérations à terme fermes et conditionnelles**

- Les contrats à terme et les options sont évalués sur la base d'un cours de séance dont l'heure de prise en compte est calée sur celle utilisée pour évaluer les instruments sous-jacents.

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels et du gré à gré sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

1.2. Les instruments financiers et valeurs non négociés sur un marché

réglementé Tous les instruments financiers de l'OPC sont négociés sur des marchés réglementés.

1.3. Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de

'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

2. MÉTHODES DE COMPTABILISATION

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. Les comptes sont présentés selon les dispositions réglementaires relatives à l'établissement et à la publication des comptes des organismes de placement collectif.

- **Des revenus des valeurs à revenu fixe**

- La comptabilisation des revenus de valeurs à revenu fixe est effectuée suivant la méthode des intérêts encaissés

- **Des frais de gestion**

- Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation.

- Le taux de frais de gestion annuel est appliqué à l'actif brut (égal à l'actif net avant déduction des frais de gestion du jour) selon la formule ci-après :

$$\begin{aligned} & \text{Actif brut} \\ & \times \text{taux de frais de fonctionnement et de gestion} \\ & \times \frac{\text{nb jours entre la VL calculée et la VL précédente}}{365 \text{ (ou 366 les années bissextiles)}} \end{aligned}$$

- Ces montants sont alors enregistrés au compte de résultat de l'OPC et versés intégralement à la société de gestion.

- La société de gestion effectue le paiement des frais de fonctionnement de l'OPC et notamment:

- . de la gestion financière ;
- . de la gestion administrative et comptable ;
- . de la prestation du dépositaire ;
- . des autres frais de fonctionnement :
- . honoraires des commissaires aux comptes ;
- . publications légales (Balo, Petites Affiches, etc...) le cas échéant

Frais de gestion

Ces frais n'incluent pas les frais de transactions. Les frais se décomposent de la manière suivante, selon les modalités prévues au règlement :

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Part	Taux Barème (TTC maximum)	
Frais de gestion financière	Actif net	FR0014002YJ1	1,50%	
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	Appliqués à la part	0,035%	
Frais indirects (commissions et frais de gestion)	Actif net	Appliqués à la part	0,50%	
Commissions de mouvement (de 0 à 100 % perçues par la société de gestion et de 0 à 100% perçues par le dépositaire)	Prélèvement maximum sur chaque transaction	Appliquées à la part	Actions	Néant
			Instruments de taux	Néant
			Instruments sur marché à terme et autres opérations	De 0 à 450 € par lot/contrat
Commission de sur-performance	Actif net	FR0014002YJ1	Néant	

• Des rétrocessions perçues de frais de gestion ou de droits d'entrée

Le mode de calcul du montant des rétrocessions est défini dans les conventions de commercialisation.

- Si le montant calculé est significatif, une provision est alors constituée au compte 61719.

- Le montant définitif est comptabilisé au moment du règlement des factures après reprise des éventuelles provisions.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts LAZARD HORIZON 2046 2050	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	444 253,57	322 552,38
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	229 798,45	127 220,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-63 977,44	0,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 439,25	1 667,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 049,39	-10 382,97
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	56 369,69	5 754,82
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	56 528,76	159,07
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-159,07	5 595,75
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-8 105,78	-2 558,18
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	662 728,35	444 253,57

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 919,02	1,65
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	10 919,02	1,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	807,83
TOTAL DES DETTES		807,83
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-807,83

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	2 396,697	229 798,45
Parts rachetées durant l'exercice	-645,593	-63 977,44
Solde net des souscriptions/rachats	1 751,104	165 821,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 442,885	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 441,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,54
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			652 617,16
	FR0007074695	LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	74 483,69
	FR0010119917	LAZARD ACTIFS REELS "C	4 181,46
	FR0010380675	LAZARD ACTIONS EMERGENTES "R	32 888,03
	FR0010642603	LAZARD CONVERTIBLE EUROPE PC EUR	11 184,66
	FR0010235507	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR	63 518,53
	FR0010586024	LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	6 398,63
	FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI C	115 123,49
	FR001400DLP8	LAZARD EURO CREDIT SRI PC EUR	65 393,96
	FR0013507019	LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC	26 220,26
	FR0000027609	LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	4 387,59
	FR0011291657	LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C	47 602,22
	FR001400BVQ9	LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	19 435,79
	FR0014009F48	LAZARD IMPACT HUMAN CAPITAL PC EUR	1 605,37
	FR0012044535	LAZARD INNOVATION E	31 477,72
	FR0013069820	LAZARD JAPON NEXT GEN	31 653,97
	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	41 035,38
	FR0010753616	LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES	73 719,45
	FR001400GLN6	LAZARD WELL-BEING ACTION EC EUR	2 306,96
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			652 617,16

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-9 082,21	-2 985,81
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-9 082,21	-2 985,81

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-9 082,21	-2 985,81
Total	-9 082,21	-2 985,81

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 577,16	-10 370,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 577,16	-10 370,71

	28/03/2024	31/03/2023
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	4 577,16	-10 370,71
Total	4 577,16	-10 370,71

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net en EUR	322 552,38	444 253,57	662 728,35
Nombre de titres	3 301,000	4 691,781	6 442,885
Valeur liquidative unitaire	97,71	94,68	102,86
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,05	-2,21	0,71
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,53	-0,63	-1,40

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LAZARD ACT AMERIC PC-EUR	EUR	159,194	74 483,69	11,23
LAZARD ACTIFS REELS "C	EUR	3,898	4 181,46	0,63
LAZARD ACTIONS EMERGENTES "R	EUR	18,353	32 888,03	4,96
LAZARD CONVERTIBLE EUROPE PC EUR	EUR	0,594	11 184,66	1,68
LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES PC EUR	EUR	43,834	63 518,53	9,58
LAZARD DIVIDEND LOW VOL SRI C	EUR	17,058	6 398,63	0,97
LAZARD EQUITY SRI C	EUR	42,107	115 123,49	17,37
LAZARD EURO CREDIT SRI PC EUR	EUR	61,149	65 393,96	9,86
LAZARD EURO SHORT DURATION HIGH YIELD SRI PART PVC	EUR	22,481	26 220,26	3,96
LAZARD EURO SHORT DURATION SRI IC	EUR	0,933	4 387,59	0,67
LAZARD EURO SHORT TERM MONEY MARKET "C	EUR	23,097	47 602,22	7,18
LAZARD GLOBAL GREEN BOND OPPORTUNITIES EC EUR	EUR	18,751	19 435,79	2,94
LAZARD IMPACT HUMAN CAPITAL PC EUR	EUR	1,358	1 605,37	0,24
LAZARD INNOVATION E	EUR	120,669	31 477,72	4,75
LAZARD JAPON NEXT GEN	EUR	218,228	31 653,97	4,78
LAZARD SMALL CAPS EURO SRI I	EUR	42,339	41 035,38	6,20
LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES	EUR	435	73 719,45	11,12
LAZARD WELL-BEING ACTION EC EUR	EUR	1,98	2 306,96	0,35
TOTAL FRANCE			652 617,16	98,47
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			652 617,16	98,47
TOTAL Organismes de placement collectif			652 617,16	98,47
Dettes			-807,83	-0,12
Comptes financiers			10 919,02	1,65
Actif net			662 728,35	100,00

Parts LAZARD HORIZON 2046 2050	EUR	6 442,885	102,86
---------------------------------------	------------	------------------	---------------

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Lazard Horizon 2046-2050

LAZARD
FRÈRES GESTION

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	Lazard Horizon 2046-2050
Code ISIN :	FR0014002YJ1
Initiateur du PRIIPS :	LAZARD FRERES GESTION SAS
Site Web :	www.lazardfreresgestion.fr
Contact :	Appelez le +33 (0)1 44 13 01 79 pour de plus amples informations
Autorité compétente :	L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LAZARD FRERES GESTION SAS en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Pays d'autorisation et agrément :	LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée en France sous le n°GP-04000068 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	21/03/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), Fonds Commun de Placement (FCP)

Durée : La durée de l'OPC est de 99 ans à compter du 02/07/2021 sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de la prorogation prévue au sein du Règlement.

Objectifs :

Le FCP a vocation à recueillir l'épargne constituée dans le cadre de contrats d'épargne dont l'horizon est la date estimée de départ à la retraite comprise entre 2046 et 2050.

L'objectif du FCP est la recherche de plus-value en capital en profitant des mouvements relatifs des différentes classes d'actifs (actions, taux, crédit, change) via la mise en œuvre d'une stratégie discrétionnaire consistant en une gestion dynamique de l'allocation dans le cadre de mouvements tactiques basés sur notre analyse de la croissance dans les principales zones géographiques et de la valorisation des différentes classes d'actifs.

La stratégie repose sur la mise en œuvre d'une allocation optimale entre différentes classes d'actifs. L'allocation d'actifs de référence initiale porte majoritairement sur des OPCVM ou FIA action. Cette allocation de référence évolue dans le temps en fonction de la durée restant à courir, la part des actions diminuant au profit de la part investie en OPCVM ou FIA de taux, au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'horizon prédéfini.

- Pour un horizon inférieur ou égal à 3 ans (mesuré par la date de dissolution cible du fonds), l'exposition aux actions est inférieure à 30%, le reste de l'actif net est constitué d'instruments financiers de taux d'intérêt et de liquidités ;
- Pour un horizon supérieur à 3 ans et inférieur ou égal à 6 ans (mesuré par la date de dissolution cible du fonds), l'exposition aux actions est comprise entre 20% et 60%, le reste de l'actif net est constitué d'instruments financiers de taux d'intérêt et de liquidités ;
- Pour un horizon supérieur à 6 ans et inférieur ou égal à 9 ans (mesuré par la date de dissolution cible du fonds), l'exposition aux actions est comprise entre 40% et 80%, le reste de l'actif net est constitué d'instruments financiers de taux d'intérêt et de liquidités ;
- Pour un horizon supérieur à 9 ans (mesuré par la date de dissolution cible du fonds), l'exposition aux actions est comprise entre 70% et 100%, le reste de l'actif net est constitué d'instruments financiers de taux d'intérêt et de liquidités.

Autour de cette allocation de référence, le gérant pourra augmenter ou diminuer les proportions investies dans les différents actifs en fonction des perspectives de marché et de ses anticipations.

Le FCP pourra investir la totalité de son actif en OPCVM ou FIA, de droit français ou étranger (ces OPC pourront être gérés par Lazard Frères Gestion).

Le FCP peut utiliser des futures, des swaps de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille aux risques action, de taux et de change. Les instruments de change seront utilisés en couverture uniquement. La couverture sera discrétionnaire.

Postérieurement au 31 mars 2050, si les conditions de marché le permettent et après agrément de l'Autorité des marchés financiers, la stratégie du FCP sera reconduite pour une nouvelle durée de portage. Dans le cas contraire le FCP sera dissous, fusionné avec un autre OPC, ou modifié après agrément de l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion se réserve le droit, sous réserve de l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, de liquider le FCP de manière anticipée, lorsque la performance attendue sur la période restant à courir, est proche de celle du marché monétaire sur la période.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation du revenu net : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Investisseurs de détail visés : Ce produit peut convenir à des investisseurs de détail disposant d'un niveau de connaissance limité des marchés et produits financiers qui recherchent une exposition diversifiée et qui acceptent le risque de perte d'une partie du capital investi. L'OPC ne peut pas être proposé ou vendu aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la rubrique du prospectus « 11. Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type ».

Recommandation : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 27 ans.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

L'ensemble des autres informations pratiques sur ce produit, notamment le tout dernier prix des parts, le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de LAZARD FRERES GESTION SAS en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 27 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Période de détention recommandée :
27 ans

- Risque de crédit
- Risque lié aux dérivés
- Risque de contreparties

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LAZARD FRERES GESTION SAS à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et d'un indice de référence au cours des 32 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 27 ans Exemple d'investissement : 10 000 €				
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 14 ans	Si vous sortez après 27 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 390 €	8 680 €	1 580 €
	Rendement annuel moyen	-76,1%	-1,1%	-6,8%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 640 €	10 000 €	9 980 €
	Rendement annuel moyen	-13,6%	0,0%	0,0%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 710 €	10 730 €	73 900 €
	Rendement annuel moyen	7,1%	0,5%	8,0%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 710 €	10 720 €	145 060 €
	Rendement annuel moyen	37,1%	0,5%	10,8%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/12/2021 - 30/12/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2014 - 30/09/2015

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2020 - 30/03/2021

QUE SE PASSE-T-IL SI LAZARD FRERES GESTION SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 14 ans	Si vous sortez après 27 ans
Coûts totaux	275 €	4 542 €	75 830 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,8%	2,8% chaque année	3,0% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,0% avant déduction des coûts et de 8,0% après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,75% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	275 €
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 27 ans

Ce produit ne dispose pas d'une période de détention minimale requise. La période de détention recommandée (27 ans) a été calculée pour être cohérente avec l'objectif de gestion du produit.

Vous pouvez retirer votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée, sans frais ou pénalités selon les conditions énoncées dans la section « Faculté de rachat ». Le profil de risque du produit peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée.

Il existe dans votre OPC un dispositif de plafonnement des rachats ("Gates"). Veuillez vous référer au point 15 du prospectus.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée au Service Juridique de LAZARD FRERES GESTION SAS :

Par courrier : LAZARD FRERES GESTION SAS – 25, rue de Courcelles 75008 Paris France

Par e-mail : lfg.juridique@lazard.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.lazardfreresgestion.fr.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS - 25, rue de Courcelles 75008 Paris France. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance à l'adresse suivante https://www.lazardfreresgestion.fr/FR/Fiche-fonds_93.html?idFond=O51

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

En cas de désaccord sur une réponse donnée à une réclamation et une fois épuisé l'ensemble des voies de recours internes, vous pouvez choisir de recourir au Médiateur de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers – 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02). Le formulaire de demande de médiation auprès de l'AMF ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>.

Communication périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Lazard Horizon 2046-2050

Identifiant d'entité juridique : 96950025IPSKYZGB0Q90

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des bonnes pratiques de gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion de 58,23% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisé dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques (E/S) mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, les OPC composant le portefeuille promeuvent les caractéristiques environnementales suivantes :

Politique environnementale :

- Intégration par les entreprises des facteurs environnementaux adaptés au secteur, à l'implantation géographique et à tout autre facteur matériel pertinent
- Élaboration d'une stratégie et d'un système de management environnemental
- Élaboration d'une stratégie climatique

Maîtrise des impacts environnementaux :

- Limitation et adaptation au réchauffement climatique
- Gestion responsable de l'eau et des déchets
- Préservation de la biodiversité

Gestion de l'impact environnemental des produits et services :

- Écoconception des produits et services
- Innovation environnementale

ainsi que les caractéristiques sociales suivantes :

Respect des droits humains :

- Prévention des situations de violations des droits humains
- Respect du droit à la sûreté et à la sécurité des personnes
- Respect de la vie privée et protection des données

Gestion des ressources humaines :

- Dialogue social constructif
- Formation et gestion des carrières favorables au développement humain
- Promotion de la diversité
- Santé, sécurité et bien-être au travail

Gestion de la chaîne de valeur :

- Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement
- Qualité, sécurité et traçabilité des produits

Ce produit n'utilise pas d'indice spécifique pour déterminer son alignement aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par ce produit est mesurée, sur chacun des fonds sous-jacents, par des indicateurs de durabilité. Leur description figure ci-dessous.

Au niveau de la valorisation dans le modèle d'analyse interne :

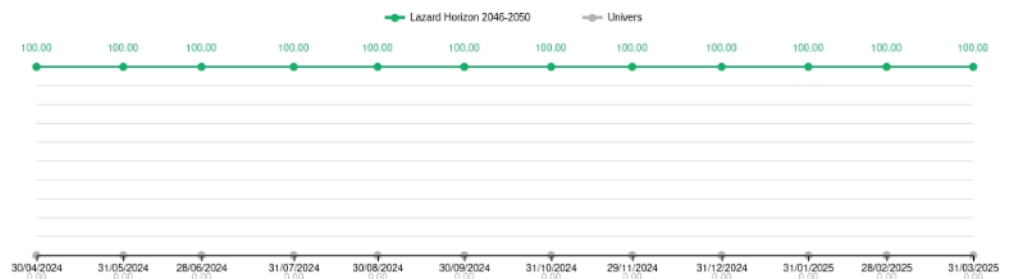
L'analyse ESG des titres détenus en direct dans chacun des fonds sous-jacents se fonde sur un modèle propriétaire qui repose sur une grille ESG interne. À partir des différentes données fournies par nos partenaires ESG (agences d'analyse extra-financière, prestataires externes...), des rapports annuels des entreprises et des échanges directs avec celles-ci, les analystes responsables du suivi de chaque valeur établissent une note ESG interne.

Cette note résulte d'une approche à la fois quantitative (intensité énergétique, taux de rotation du personnel, taux d'indépendance du Conseil...) et qualitative (solidité de la politique environnementale, stratégie en matière d'emploi, compétence des administrateurs...).

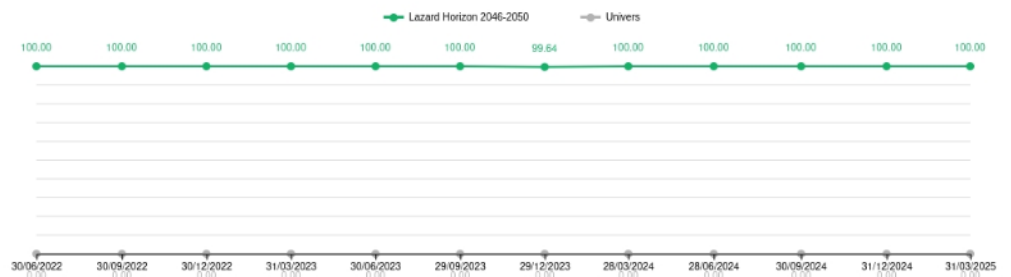
Chaque pilier E, S et G est noté entre 1 et 5 à partir d'au minimum cinq indicateurs-clés pertinents par dimension.

Ces notations ESG internes sont intégrées aux modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion actions et au processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

Évolution de la part d'OPC article 8 et 9



● ... et par rapport aux périodes précédentes ?



Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les objectifs des investissements durables sont communs à l'ensemble des fonds sous-jacents.

La définition de l'investissement durable au sens de SFDR se fonde sur la sélection d'indicateurs qui manifestent d'une contribution substantielle à un ou plusieurs objectifs en matière environnementale ou sociale, étant entendu que ces investissements ne doivent pas causer de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les indicateurs environnementaux retenus sont les suivants :

- Empreinte carbone (PAI 2)
- Intensité carbone (PAI 3)
- Augmentation implicite de température (ITR)
- Nombre de brevets « bas carbone » détenus

Les indicateurs en matière sociale retenus sont les suivants :

- % de femmes dans le management exécutif
- Nombre d'heures de formation pour les employés
- Couverture des avantages sociaux
- Politiques de diversité par le management

Les critères définis pour mesurer le « DNSH » sont communs à l'ensemble des fonds sous-jacents.

La contribution substantielle se mesure par l'application de seuils par indicateur.

Le tableau ci-dessous présente les règles (objectifs) fixées pour chaque indicateur ainsi que le résultat obtenu sur la période écoulée. Le résultat est la part moyenne du portefeuille investi dans les entreprises respectant ces critères, calculée sur une base trimestrielle. La part moyenne est calculée selon les positions moyennes constatées sur la période écoulée, couplées avec les données extra-financières en date de valeur de fin de période.

	Règle	Part moyenne du portefeuille
Empreinte carbone en M	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	13,03%
Intensité carbone	Comprise dans les 20% les plus faibles du secteur	14,33%
Augmentation température implicite en 2050	≤2°C	33,32%
Nombre de brevets bas carbone	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	23,45%
% femmes dans le management exécutif	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	15,77%
Nombre heures de formation pour les salariés	Compris dans les 20% les meilleurs de l'univers	5,87%
Couverture des avantages sociaux	Voir présentation investissement durable www.lazardfreresgestion.fr	5,23%
Politiques de diversité par le management	Voir présentation www.lazardfreresgestion.fr	28,23%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

L'absence de préjudice important est évaluée sur la base de l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR. En cas de couverture insuffisante de l'univers d'investissement pour certains indicateurs, des critères de substitution peuvent être exceptionnellement utilisés. Cette substitution est soumise au contrôle indépendant du département des Risques et de la Conformité. Les indicateurs de substitution sont également présentés sur le site internet de Lazard Frères Gestion à la rubrique "méthodologie de l'investissement durable" : www.lazardfreresgestion.fr/FR/ESG-ISR/Notre-approche_147.html#section05.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI) sont pris en compte à deux niveaux, pour chaque fonds sous-jacent :

- d'une part, ils sont intégrés à l'analyse interne de chaque titre suivi, effectuée par nos analystes-gestionnaires dans les grilles internes d'analyse ESG.
- de plus, ils sont utilisés pour évaluer la part d'investissements durables.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Le respect de garanties minimales en matière de droits du travail et de droits de l'homme (principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et des huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail est un indicateur clé pour vérifier que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Nous vérifions donc si l'entreprise applique une politique de due diligence en matière de droits du travail selon les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (PAI 10) dans le cadre de notre process DNSH. Nous nous assurons également que les investissements réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, en suivant une note de gouvernance d'un fournisseur de donnée et la note interne sur le pilier Gouvernance.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le modèle propriétaire d'analyse ESG des entreprises présentes en portefeuille prend en compte l'ensemble des indicateurs relatifs aux principales incidences négatives des entreprises en matière de durabilité (PAI).

Ces indicateurs sont intégrés aux grilles internes qui permettent la notation ESG du titre, prise en compte dans les modèles de valorisation par l'intermédiaire du Bêta utilisé pour définir le coût moyen pondéré du capital pour la gestion Actions et dans le processus de sélection des émetteurs et dans la détermination de leur poids en portefeuille pour la gestion obligataire.

De plus, comme précisé ci-dessus, l'ensemble des indicateurs PAI listés au tableau 1 de l'annexe I des Regulatory Technical Standards du Règlement SFDR est pris en compte dans la définition de l'investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du 01/04/2024 au 31/03/2025

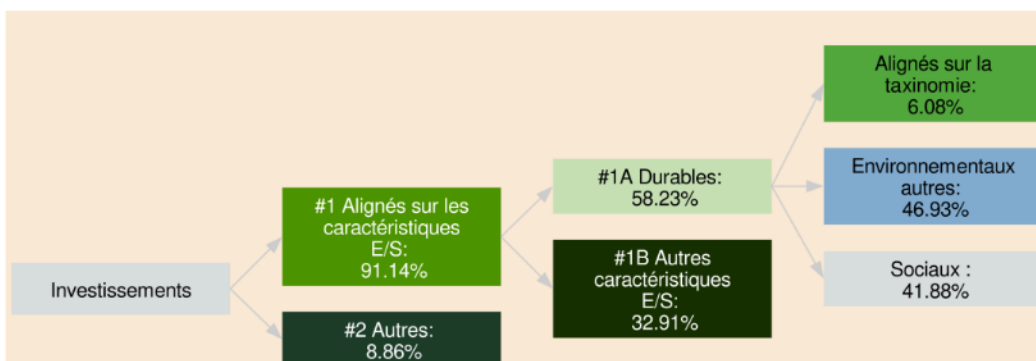
Investissements les plus importants		Secteur	Pourcentage d'actifs	Pays
1	OBJECTIF INVESTISS RESPONSAB	OPC	15,74%	FRANCE
2	LAZARD ACTIONS AMERIC-A	OPC	13,27%	FRANCE
3	LAZARD EURO CREDIT SRI-PCEUR	OPC	9,20%	FRANCE
4	LAZARD STRATEGIES OBLIGATAIRES	OPC	8,65%	FRANCE
5	LAZARD EU SHRT TRM MONEY M-C	OPC	8,01%	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation des **actifs** décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

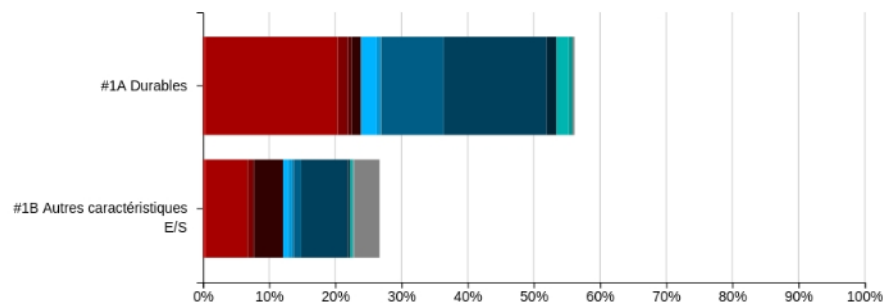
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restant du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales non considérés comme des investissements durables.

Un investissement est considéré comme durable s'il respecte au moins une des règles présentées plus haut. Une entreprise peut ainsi être considérée comme durable au plan environnemental tout comme au plan social.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?



	#1A Durables	#1B Autres caractéristiques E/S
Agriculture, sylviculture et pêche		0.03%
Industries extractives	0.31%	0.32%
Industrie manufacturière	20.02%	6.40%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1.53%	0.94%
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	0.59%	
Construction	1.45%	4.42%
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	2.35%	0.79%
Transports et entreposage	0.49%	0.58%
Hébergement et restauration	0.20%	0.23%
Information et communication	9.45%	1.16%
Activités financières et d'assurance	15.53%	6.99%
Activités immobilières	1.51%	0.38%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.86%	0.19%
Activités de services administratifs et de soutien	0.55%	0.25%
Administration publique		0.07%
Enseignement		
Santé humaine et action sociale	0.07%	
Arts, spectacles et activités récréatives	0.07%	0.01%
Autres activités de services		0.04%
Activités extra-territoriales		
OPC	0.19%	3.90%

L'exposition au secteur des combustibles fossiles était de 3,85% en moyenne sur la période.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?

☐ Oui :

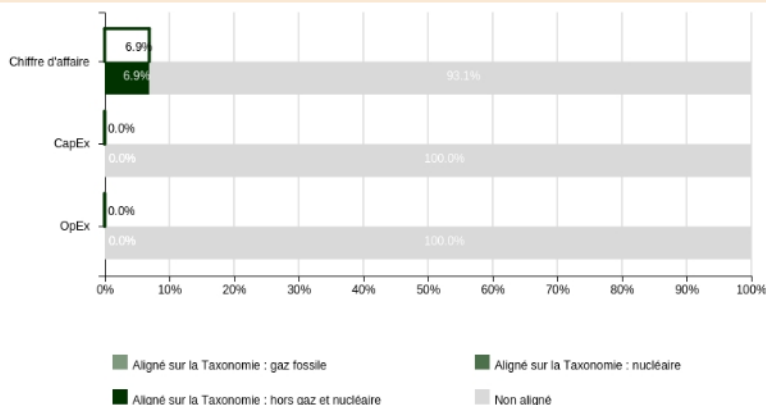
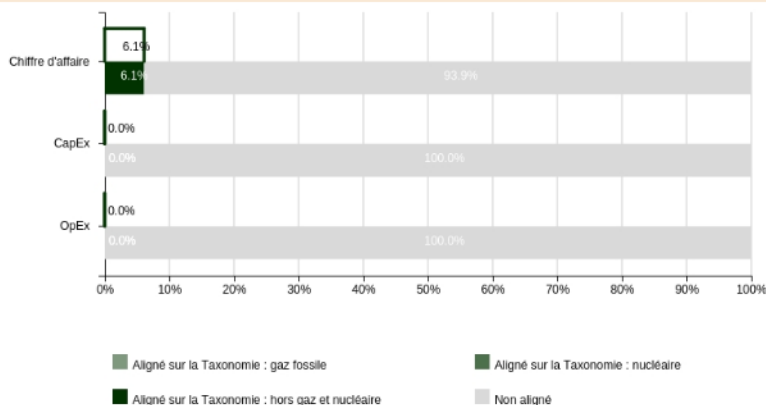
☐ Dans le gaz fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Le calcul des pourcentages d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE se base sur des données estimées.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne **tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Lazard Frères Gestion ne dispose pas à la date de production de ce document des données nécessaires à l'identification de la part des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes précédentes ?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE est de 46,93%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs environnementaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

La part d'investissements durables sur le plan social est de 41,88%.

Elle correspond à l'ensemble des activités non alignées à la taxinomie mais respectant les objectifs sociaux de l'investissement durable mentionnés plus haut.



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La catégorie « autres » est principalement composée d'OPC monétaires et de liquidités. Sur la période écoulée, la poche « autres » représentait en moyenne 8,86%.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les éléments contraignants utilisés dans le cadre de la stratégie d'investissement pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par ce produit concernent la proportion minimale d'OPC article 8 ou article 9 au sens de SFDR : les fonds promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure" ou ayant un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement Disclosure" représentent au minimum 90% des encours de cet OPC hors liquidités.



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier a les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable